

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 13 MARS 2019
18 HEURES**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 13 mars 2019 à 18h00 au siège du SICOVAD sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président.

Présents (25) : D. ANDRES, D. BERNARD, M. BISSON, N. BRAUN, C. CHARRIERE, P. CHOSEROT, F. CLAUDON, R. CLEMENT, JC. CRAVOISY, F. DIOT, G. EYMANN, C. FERINA, JF. GUIVARCH, JC. HUMBERT, B. JOURDAIN, A. LAPOIRIE, Y. LECLERC, M. MARTIAL, J. MANGEL, D. MATHIEU, J. MORIN, D. ROBERT, JJ. ROSAYE, B. RUGGERI, J. ROBICHON.

Excusés (11) : R. ALEMANI, B. BINAME, MF. GASPARD, D. GROSJEAN, B. LAURENT, P. NOEL, J. RICHARD, J. SIMEON, C. THIRIAT, D. VALENTIN, C. VUILLEMARD.

Présents à titre consultatif : M. DUFOUR, A. HUSSON, A. GAYE.

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

M. Yvan LECLERC est désigné secrétaire de séance.

Avant d'entamer la séance, Benoît JOURDAIN souhaite que l'ensemble des délégués observent un moment de silence en mémoire de Monsieur Pierre LETELLIER disparu récemment.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 décembre 2018

Il vous est proposé d'accepter le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 13 décembre 2018, envoyé le 26 décembre 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Débat d'orientation budgétaire

Suite à l'application des nouvelles dispositions de la loi NOTRe (article 10) - décret d'application n°206-841 du 24 juin 2016 « le président/maire d'une commune de plus de 3500 habitants a l'obligation de présenter au conseil syndical/municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), faisant état notamment des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette ».

Le Président assure la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2019 joint à la convocation.

Suite à la présentation du rapport par le Président, un débat s'ouvre sur différents sujets :

Evolution des véhicules de collecte

- La charge de personnel va-t-elle augmenter avec la réduction du recours aux Bennes à Chargement Latéral (BCL) ?

Maxime DUFOUR indique que les services techniques du SICOVAD apportent régulièrement des modifications aux moyens logistiques utilisés pour assurer la collecte quotidienne des déchets ménagers. Cette nouvelle évolution s'inscrit dans la même démarche et les moyens développés avec des bennes traditionnelles de collecte sont compensés par des optimisations sur le reste du parc. Pour cet ajustement de mars 2019, aucun poste de titulaire supplémentaire n'a été créé et les services fonctionnent à moyen constant.

- Actuellement, quelle est la part de véhicules BCL dans la globalité du parc ?

Jusqu'en mars 2019, 6 BCL étaient en fonction quotidiennement. A partir de cette date, seuls 3 véhicules seront maintenus, afin de réduire la dépense du SICOVAD à ce fournisseur.

Maxime DUFOUR précise que l'objectif principal était de limiter de nouvelles formes de troubles musculosquelettiques (TMS). Une volonté du SICOVAD d'être moins dépendant du prestataire a émergé car ce dernier ne répondait plus aux besoins après-vente et générait une charge financière importante.

- Les TMS ont-ils augmenté ?

Le SICOVAD s'améliore dans la prévention des TMS dont ses agents pourraient souffrir, mais les BCL ne sont pas des outils « magiques » et sont également source de nouveaux maux, notamment liés à la double activité collecte et conduite de poids-lourd.

- Y a t'il qu'un seul est unique prestataire sur tout le territoire ?

Oui, seulement un prestataire proposant cette technologie, dans la mesure où chaque prestataire dispose de sa propre technologie, couverte par des brevets spécifiques ne permettant pas de faire jouer la concurrence.

- Le prestataire est-il un groupe français ?

Le groupe est physiquement situé à Lure mais se fournit au Canada (Packmat).

- Les camions BCL seront-ils repris ?

Une réflexion est en cours sur le devenir de ces camions, l'objectif étant de les revendre à des collectivités ou prestataires de service qui en auraient l'utilité.

Panneaux photovoltaïques

- Y a t'il un retour sur l'investissement ?

Une présentation sera faite au prochain Comité syndical au sujet du retour sur l'investissement des panneaux photovoltaïques.

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité de la tenue du DOB 2018 du SICOVAD.

3 – Subvention couches lavables

Dans la continuité des projets prévention conduits avec succès par le SICOVAD (poules et poulaillers, CAP ou PAS CAP, compostage individuel et partagé, doggybags « bon ici et bon chez vous » ...), les services proposent de développer la promotion des couches lavables auprès des habitants.

Un premier test a été réalisé auprès d'une crèche demandeuse du territoire, sur la commune de Golbey. Il s'est révélé très concluant. En parallèle, EVODIA est en cours de déploiement d'un accompagnement sur les structures de petite enfance. Aussi, afin de ne pas multiplier les interlocuteurs et de permettre à EVODIA d'accompagner un maximum de structures, le SICOVAD se propose d'orienter son action directement auprès des familles du territoire.

Aujourd'hui le souhait est de s'attaquer au poids des ordures ménagères. Les couches jetables pèsent lourd dans la poubelle et des alternatives durables existent. Un enfant utilise environ 5000 couches et produit près de 1000 kilos de déchets non valorisables. A l'échelle d'un territoire tel que le SICOVAD, cela représente plusieurs centaines de tonnes !

Ainsi, il est proposé de soutenir les parents qui souhaitent se lancer dans le projet ambitieux et durable de la couche lavable. Cette opération inédite sur le territoire du SICOVAD est proposée selon les conditions suivantes :

- Un montant maximum de 100 € pour tout achat d'un kit de couches lavables par un foyer du territoire et limité à une subvention par foyer (sous réserve de l'acceptation du dossier et transmission des factures correspondantes),
- Un dispositif ouvert à 35 foyers par année civile, après acceptation du dossier de subvention par les services du SICOVAD.

Le Conseil syndical vote à l'unanimité cette proposition.

Question de Martine BISSON : le dispositif est-il limité aux foyers fréquentant les crèches ?

Réponse de Maxime DUFOUR : ce dispositif est ouvert à tous les foyers du SICOVAD, quel que soit leur mode de garde.

4 – Projet test commune de Dogneville

Pour mémoire, lors du Comité syndical du 10 octobre 2018, il a été validé le lancement d'un projet d'accompagnement à la réduction des biodéchets à l'échelle d'une commune, à savoir Dogneville.

Ce projet entre en résonance avec la collecte porte-à-porte des biodéchets en place depuis le 1^{er} janvier 2019. L'objectif principal est de challenger cette collecte, en mettant en œuvre des moyens différents. La collecte en porte-à-porte nécessite d'engager des moyens importants, techniquement et financièrement, pour un objectif relativement modeste. Il est proposé de viser un objectif identique, mais en abordant le sujet des biodéchets par la prévention.

Deux objectifs complémentaires peuvent être également fixés : la réduction des déchets verts et le jardinage au naturel.

Les outils fournis pour atteindre les objectifs fixés sont les suivants :

- La mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer demandeur, dans la limite de 160 composteurs à l'échelle de la commune de Dogneville,
- La mise à disposition gratuite d'un lombricomposteur par foyer demandeur, dans la limite de 15 lombricomposteurs à l'échelle de la commune,
- Le versement d'une aide financière plafonnée à 150 € pour l'achat d'un poulailler et de poules (sous réserve de l'acceptation du dossier et transmission des factures correspondantes), dans la limite de 20 foyers subventionnés sur l'opération test menée sur la commune de Dogneville,
- L'implantation de sites collectifs tests de compostage ou de poulailler, à la charge du SICOVAD et dans la limite de 10 sites, sur la commune de Dogneville.

Les habitants de Dogneville sont consultés pour commander le(s) outil(s) de leur choix et le SICOVAD organisera une journée de remise des commandes courant avril 2019. Cette opération sera l'occasion de sensibiliser la population aux gestes de prévention et de réduction des déchets. Un suivi des performances sera ensuite mis en place, afin de comparer les tonnages avant/après l'opération.

Le Conseil syndical vote à l'unanimité ces propositions.

Au vu des premiers retours, Maxime DUFOUR indique que ce dispositif fonctionne très bien et que cela va au-delà de ce que le SICOVAD pouvait s'attendre.

Question de Yvan LECLERC : serait-il possible de transmettre le flyer distribué sur Dogneville aux membres du Comité syndical ?

Réponse de Benoît JOURDAIN : le flyer sera envoyé avec le compte rendu du Comité.

5 – Modification régie de recettes prêts kits de nettoyage

Il est rappelé que la régie de recettes « vente de composteurs » créée par délibération du bureau le 1er juin 2004 a été étendue par délibération du bureau du 2 septembre 2008 aux divers « produits issus de la plateforme de compostage », puis par délibérations successives pour les poulaillers et les gobelets.

Dans le cadre de son activité de sensibilisation au tri des déchets, le SICOVAD est de plus en plus régulièrement sollicité pour accompagner des initiatives de citoyens pour le nettoyage des espaces publics. En effet, certains citoyens soucieux de leur environnement local organisent des nettoyages spontanés : « nettoyage de printemps », « clean walk », « plogging » (contraction de plocka upp « ramasser », en suédois et de jogging) ...

Pour accompagner et encourager ses initiatives vertueuses, le SICOVAD a déjà fourni des gants et des sacs poubelles. Il est donc proposé d'officialiser le soutien à ces événements et de « muscler » l'accompagnement en mettant à disposition un kit de nettoyage :

- Des gants,
- Des pinces de ramassage,
- Des chasubles,
- Des sacs OMR et des sacs jaunes.

Des bacs de collecte pourront être également mis à disposition pour l'évacuation des déchets et un relais de communication pourra être assuré par le SICOVAD, selon le besoin.

Cet accompagnement se fera en concertation avec le dispositif existant au niveau du Conseil départemental des Vosges et le label « Je vois la vie en Vosges ».

Afin de garantir le retour du kit de nettoyage (hors sacs), il est proposé de mettre en place une caution symbolique de 20 € par kit, par l'intermédiaire de la régie de recettes existante, à l'instar de ce qui est pratiqué pour les gobelets (avec le succès qu'on connaît). Cette caution sera prélevée dans sa totalité en cas de non-retour ou casse d'un des éléments du kit.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité cette modification apportée à la régie de recettes.

6 – Demande de subvention étude Installation de Stockage de Déchets Inertes (I.S.D.I)

Le SICOVAD gère actuellement une installation de stockage des déchets inertes (I.S.D.I.) sur le site de Razimont à Epinal, ce qui lui permet d'être autonome dans le traitement des gravats et inertes accueillis sur ses 12 déchèteries.

Au fil des années, ce site se remplit et le plan de cubature est remis à jour annuellement par un géomètre expert. En corrélation avec les tonnages reçus ces dernières années, ce plan permet d'estimer que l'équipement arrivera à saturation en 2024.

Par conséquent, il est nécessaire d'engager dès à présent une réflexion sur la filière des inertes et de garantir l'autonomie du SICOVAD sur celle-ci. A l'aune des recherches actuellement portées au niveau régional et même national, cette démarche portant sur l'identification d'un nouveau site de stockage pour le SICOVAD pourrait être élargie à une réflexion sur le recyclage de ces inertes et donc le besoin local en matières vierge et recyclée. Cela passe également par l'opportunité du tri des inertes dès leur prise en charge en déchèterie.

Ce type de réflexion demande une expertise et une connaissance métier que les services du SICOVAD ne possèdent pas actuellement. Il est donc proposé de missionner un bureau d'études sur le sujet, mais dans des proportions financières mesurées (inférieures à 25 000 €).

Une telle étude pourrait faire l'objet d'un subventionnement par une ou plusieurs entités publiques. Le dispositif Climaxion, au travers de son appel à projets 2019, est notamment une piste intéressante à solliciter.

Aussi, je vous propose de solliciter toutes les aides possibles, en particulier celles de l'ADEME et du Conseil Régional, pour le soutien de cette étude de faisabilité approfondie relative à la création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et au tri des déchets inertes en déchèterie.

Le Conseil syndical autorise à l'unanimité le Président à solliciter de telles aides.

7 – Mise à jour tableau des effectifs

Pour faire suite aux dernières évolutions de l'organigramme et des postes du SICOVAD, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

La dernière actualisation date du 12 juillet 2018.

La liste des postes pourvus et non pourvus est actualisée comme suit, avec effet au 1^{er} avril 2019 :

- Création d'un emploi permanent à temps complet de responsable informatique (filière technique, grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe) recouvrant les missions de production, de support et de services de l'ensemble des systèmes d'information du SICOVAD,
- Création d'un emploi permanent à temps complet de comptable (filière administrative, grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe)

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil syndical valide à l'unanimité, la mise à jour du tableau des effectifs.

8 – Adhésion PAYFIP

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation. Grâce à PAYFIP, développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Il s'agit d'une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire (grâce au service TIPI "Titre Payable par Internet" proposé depuis 2010) mais aussi par prélèvement SEPA unique.

Le dispositif étant accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7, les modalités de règlement sont simples à utiliser. Le service est entièrement sécurisé.

La mise en place de PAYFIP peut intervenir selon deux modalités : intégrer PAYFIP dans le site Internet de la collectivité ou utiliser le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

Ce dispositif concernera l'ensemble des titres de recettes émis par la collectivité, afin de se mettre en conformité avec le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne avant le 1^{er} juillet 2019.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité, l'adhésion à ce nouvel outil de paiement et autorise le Président à signer une convention avec la DGFIP.

9 – Questions diverses

Pour rappel, le SICOVAD s'est doté du logiciel Xdemat qui permet d'envoyer les convocations aux instances par voie électronique.

Monsieur Jean-Jacques ROSAYE interroge le Président sur la possibilité de prévoir quelques exemplaires papiers des documents envoyés par mail, pour les délégués n'ayant pas pu les imprimer avant la réunion.

Benoit JOURDAIN indique que des exemplaires papiers des documents envoyés par mail seront à la disposition des délégués en début de réunion.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h15.

